

L'arthrite en milieu de travail : employeurs et employés parlent-ils le même langage ?

Le comité ACE (Arthritis Consumer Experts) a récemment récompensé la Ville d'Ottawa et le Réseau de télévision des peuples autochtones dans le cadre de sa troisième recherche annuelle des Meilleurs milieux de travail pour les employés atteints d'arthrite. Pour marquer l'événement, le présent numéro de mars du JointHealthTM insight s'attarde sur la situation actuelle de l'arthrite en milieu de travail.

De nombreux Canadiens s'efforcent de concilier travail, famille et responsabilités personnelles, et c'est particulièrement difficile pour les employés atteints d'une maladie chronique, l'arthrite étant en tête de liste, et qui forment une partie de plus en plus importante des effectifs en raison du vieillissement de la population. Les employeurs canadiens qui comprennent l'impact d'une maladie chronique, et tout particulièrement celui d'une maladie telle que l'arthrite, adoptent des mesures pour adapter les milieux de travail au bénéfice des employés. Selon les renseignements sur le milieu de travail fournis par les employés et les gestionnaires des entreprises ayant soumis leur candidature, le comité ACE a sélectionné la Ville d'Ottawa et le Réseau de télévision des peuples autochtones pour avoir mis de l'avant des pratiques de sensibilisation, de prévention et d'avantages sociaux en milieu de travail.

Pour les employés atteints d'arthrite, le combat implique également de concilier au quotidien les exigences liées à la gestion de leur maladie avec celles d'un travail « accompagné » de symptômes comme la douleur, la fatigue, le dysfonctionnement articulaire et l'immobilité.

L'arthrite est la cause la plus fréquente d'incapacité au travail au Canada et son impact financier est évalué à 13,6 milliards \$ annuellement, selon l'estimation du fardeau économique de la maladie par Statistiques Canada. Un travailleur sur 136 souffre de

None nonsequias
quiae explibeati
dipitis autem?



Mosim. hari lihatlah
gambar gambar.



polyarthrite rhumatoïde, la forme d'arthrite la plus coûteuse et la plus invalidante. Et cette statistique devrait doubler d'ici 30 ans. De plus, des études ont clairement démontré que le coût résultant d'être au travail sans nécessairement être productif est plus élevé que celui de l'absentéisme. Une enquête sur un effectif a même démontré que ce type de coût associé au présentéisme **était quatre fois supérieur à celui de l'absentéisme.**

L'étude menée par la docteure Diane Lacaille, chercheuse scientifique principale au centre Arthrite-recherche Canada, démontre que les employés atteints d'arthrite disposant de conditions de travail flexibles, de plus d'autonomie dans la façon de s'acquitter de leurs tâches et d'organiser leur horaire de travail et qui ont profité de mesures d'adaptation au travail sont plus productifs et moins susceptibles de devenir inaptes au travail.

Dans des études qualitatives, les travailleurs atteints d'arthrite ont déclaré aux chercheurs que les conditions de travail flexibles guident en priorité leur choix d'emploi, même au détriment d'un salaire plus élevé ou de meilleures possibilités de promotion. Cependant, plusieurs travailleurs ont également décrit à quel point ils ont éprouvé des difficultés à obtenir des horaires de travail plus flexibles dans le cadre de mesures d'adaptation au travail, soulignant ainsi le besoin d'une législation à l'appui de telles mesures.

L'étude a aussi indiqué que peu de travailleurs demandent réellement des mesures d'adaptation au travail et que plusieurs atteints d'arthrite (presque la moitié) ne divulguent pas leur maladie à leur employeur ou à leurs collègues de travail. Ils se privent alors de mesures d'adaptation au travail de peur d'être l'objet de ressentiment de la part de leurs collègues ou de nuire à leurs possibilités d'avancement. En d'autres mots, ils ne veulent pas être « marginalisés » en demandant une mesure d'adaptation au travail.

Quel type de mesures d'adaptation au travail aiderait les travailleurs atteints d'arthrite et pourquoi ?

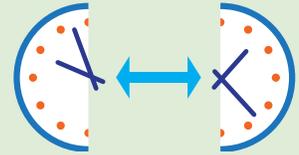
« Horaire variable ».

Permet aux travailleurs atteints d'arthrite d'arriver au travail et d'en partir plus tard. On évite ainsi les matins rendus particulièrement difficiles par l'augmentation de la douleur et de la raideur;



« Postes fractionnés ».

Permet le repos en raccourcissant les heures de travail consécutives;



« Droit de refus d'heures supplémentaires ».

Surtout lorsque la maladie n'est pas bien maîtrisée, sans crainte d'être jugé comme manquant de motivation ou d'engagement;



« Heures réduites »

Stratégie fréquemment employée par les travailleurs atteints d'arthrite pour conserver leur emploi; le congé partiel est également pratique pour gérer les flambées d'activité de l'arthrite;



« Lieux de travail variables ».

Important pour les personnes arthritiques dont l'immobilité entraîne plus de raideur et de douleur et pour qui le transport quotidien est difficile;



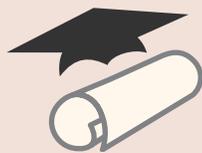
« Congé de maladie de courte durée ».

Permet de bien gérer l'arthrite pendant une période d'aggravation de la maladie ou lors d'une chirurgie ou d'autres complications;



« Congé de formation ».

Permet à certains employés atteints d'arthrite d'obtenir un supplément de formation liée à d'autres types de responsabilités ou de postes mieux adaptés à leur état;



« Périodes de repos ».

Particulièrement pertinentes pour les travailleurs atteints d'arthrite afin de leur permettre de refaire le plein d'énergie et de maintenir leur productivité.



Message important pour les employeurs

Les travailleurs atteints d'arthrite accueilleraient favorablement un milieu de travail qui tiendrait compte de leurs besoins individuels, mettrait à leur disposition ce type de mesures d'adaptation pour quelque motif que ce soit et contribuerait à réduire la stigmatisation sur les lieux de travail.



Message pour les employeurs :

Le « créneau favorable » :



Le fondement de la modernisation du traitement de l'AI au Canada

Avec la prévalence croissante de l'arthrite inflammatoire (AI) en milieu de travail, les employeurs ou administrateurs de régime doivent avoir accès et tirer des enseignements des résultats de recherche récents sur l'arthrite inflammatoire, les options de traitement et l'impact qu'elles peuvent avoir sur les employés.

En ce qui concerne la polyarthrite rhumatoïde (PR) et la spondylarthrite axiale (SA), le fait d'être dirigé sans délai vers un spécialiste permet d'obtenir rapidement un diagnostic et un traitement, améliore les résultats thérapeutiques à long terme, comme le soulagement de la douleur et de l'enflure articulaires, maintient les structures et la fonction des articulations et prévient l'incapacité permanente et la perte de l'emploi.

La recherche appuie la politique relative aux listes de médicaments des régimes privés qui permet à un médecin spécialiste de prescrire le « bon médicament au bon patient au bon moment. » La recherche, particulièrement au Canada, a démontré qu'un diagnostic précoce d'AI et la prise par le patient de médicaments antirhumatismaux modificateurs de la maladie (ARMM), sans délai et dès le diagnostic, offrent un meilleur contrôle de la maladie, contribuent à prévenir l'incapacité et réduisent les décès prématurés. Les ARMM sont des médicaments utilisés pour traiter l'AI et d'autres affections rhumatismales en inhibant le système immunitaire pour réduire l'inflammation et ralentir la progression de la maladie. Des études ont également démontré que dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, un délai de plus de 12 semaines entre l'apparition des symptômes et l'amorçage du traitement réduit les chances d'atteindre une rémission chez un patient et augmente les risques de lésions articulaires évolutives.

Message pour les employés :

Vivre avec l'arthrite

Lorsque votre fournisseur de soins et vous-même décidez d'un plan de traitement, vous risquez fort de vous heurter à des difficultés dans l'accès aux soins de ce plan de traitement.

Au cours de la dernière décennie, les assureurs privés ont mis en application des programmes d'assurance-médicaments leur permettant de gérer les soins en visant le contrôle des coûts. Ces programmes ont également rendu plus difficile pour les employés ou participants au régime d'obtenir le bon médicament pour des résultats optimaux. Les employés se sont familiarisés avec le concept « d'autorisation préalable », qui exige du médecin de fournir la justification documentée pour ce médicament avant que l'assureur n'en approuve la couverture, ou avec la « thérapie par palier », qui exige que le participant au régime tente un premier essai d'un médicament de moindre coût et prouve son inefficacité avant que son médecin puisse lui prescrire un médicament de deuxième ou de troisième intention d'un coût supérieur.

Les employés atteints d'arthrite doivent comprendre exactement le fonctionnement de ces processus afin d'être bien préparés à défendre leur dossier au cours de discussions avec leur assureur privé, la direction des Ressources humaines de leur entreprise et leur médecin, particulièrement lorsque l'accès à un médicament prescrit par leur médecin traitant, et dont ils ont besoin, leur est refusé.

« Notre étude démontre que les employés atteints d'arthrite disposant de conditions de travail flexibles, de plus de contrôle et d'autonomie dans la façon de s'acquitter de leurs tâches et d'organiser leur horaire de travail et qui ont profité de mesures d'adaptation au travail lorsque nécessaire **sont plus productifs** et moins susceptibles de connaître des périodes d'interruption de travail ou des restrictions de leurs activités courantes », indique D^{re} Monique Gignac, professeure à l'Université de Toronto, directrice scientifique adjointe et chercheuse principale à l'Institut de recherche sur le travail et la santé.

Arthritis Consumer Experts (ACE)

Qui nous sommes

Arthritis Consumer Experts (ACE) offre aux Canadiens et Canadiennes atteints d'arthrite une formation fondée sur la recherche, une formation en sensibilisation à l'arthrite, un lobby influent et de l'information. Nous aidons les personnes vivant avec n'importe quelle forme d'arthrite à prendre en charge leur maladie et à prendre part au processus décisionnel concernant la recherche et les soins de santé. Les activités d'ACE sont orientées par les membres et dirigées par des personnes atteintes d'arthrite, d'éminents professionnels de la santé et le Conseil consultatif d'ACE. Pour en savoir plus sur ACE, rendez-vous à www.jointhealth.org

Principes directeurs et reconnaissance de financement

Les soins de santé constituent un droit de la personne. Ceux qui œuvrent dans le domaine des soins de santé, surtout s'ils peuvent tirer profit de la maladie d'autrui, ont la responsabilité morale d'examiner les actes qu'ils posent et leurs conséquences à long terme et de s'assurer que tous en bénéficient. Ce principe équitable devrait être adopté par le gouvernement, les citoyens et les organismes à but lucratif et à but non lucratif. Il est une quasi-nécessité et le meilleur moyen de contrebalancer l'influence d'un groupe particulier. ACE réinvestit tout profit provenant de ses activités dans ses programmes de base pour les Canadiens et Canadiennes vivant avec l'arthrite.

Pour séparer totalement son programme, ses activités et ses opinions de celles des organisations qui soutiennent financièrement son travail, ACE respecte les principes directeurs suivants :

- ACE demande uniquement des subventions sans restrictions à des organismes privés et publics pour soutenir ses programmes de base.
- Aucun employé d'ACE ne reçoit des titres participatifs d'une organisation oeuvrant dans le domaine de la santé ni ne profite d'un appui non financier fourni par une telle organisation.
- ACE divulgue toutes les sources de financement de toutes ses activités.

- Les sources de tout le matériel et de tous les documents présentés par ACE sont fournies.
- Libre de toute préoccupation ou contrainte imposée par d'autres organisations, ACE prend position sur les politiques de santé, les produits et les services en collaboration avec les consommateurs atteints d'arthrite, le milieu universitaire, les fournisseurs de soins de santé et le gouvernement.
- Les employés d'ACE ne participent jamais à des activités sociales personnelles avec des organisations qui appuient ACE.
- ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

Remerciement

ACE remercie Arthritis-recherche Canada (ARC) d'avoir effectué la révision scientifique de JointHealth™.



Reconnaissance de financement

Au cours des 12 derniers mois, le comité ACE a reçu des subventions de la part de : AbbVie Canada, Amgen Canada, Arthritis-recherche Canada, AstraZeneca Canada, Celgene, Eli Lilly Canada, Hoffman-La Roche Canada Ltée, Instituts de recherche en santé du Canada, Merck Canada, Novartis, Pfizer Canada, Sanofi Canada, St. Paul's Hospital (Vancouver), UCB Canada et l'université de la Colombie-Britannique.

ACE a également reçu des dons non sollicités provenant des membres de la collectivité arthritique (personnes souffrant d'arthrite) de partout au Canada.

Le comité ACE remercie ces personnes et organismes pour leur soutien qui permet d'aider plus de 5 millions de Canadiennes et Canadiens souffrant d'arthrose, de polyarthrite rhumatoïde, d'arthrite psoriasique, de spondylarthrite ankylosante et de plusieurs autres formes d'arthrite. ACE assure à ses membres, à ses collaborateurs professionnels de la santé et universitaires, au gouvernement

et au public que son travail est effectué de façon indépendante et libre de leur influence.

Décharge

Les renseignements contenus dans le présent bulletin ou toute autre publication du comité ACE ne sont fournis qu'à titre informatif. Ils ne doivent pas être invoqués pour suggérer un traitement pour un individu particulier ou pour remplacer la consultation d'un professionnel de la santé qualifié qui connaît les soins médicaux dont vous avez besoin. Si vous avez des questions sur les soins de santé, consultez votre médecin. Vous ne devez jamais vous abstenir de suivre l'avis d'un médecin ou tarder à consulter un médecin à cause de ce que vous avez lu dans toute publication du comité ACE.

Arthritis Consumer Experts™

#210 - 1529 West 6th Avenue
Vancouver, C.-B. V6J 1R1
t: 604.974.1366

e: feedback@jointhealth.org
www.jointhealth.org

ACE ne fait jamais la promotion de marques, de produits ou de programmes dans sa documentation ou son site Web ni au cours de ses programmes ou activités de formation.

© ACE Planning & Consulting Inc. 2017